

Opération renouvellement du marché de connexion internet des collèges

Comme cela a été annoncé, le département renouvelle le marché de connexion Internet qui arrive à expiration.

Une nouvelle procédure de marché a donc été lancée pour répondre aux objectifs suivants :

- poursuivre l'amélioration des performances des accès à Internet des collèges publics de La Réunion ;
- favoriser les accès aux espaces numériques de travail (ENT) implantés dans les établissements.

Malgré des contraintes budgétaires importantes, les collèges bénéficieront d'une fuite internet globale doublée.

Cette opération est pilotée au département par Vincent THIAW-THI (Direction de l'Education (vincent.thiaw-thi@cg974.fr)) et au Rectorat par la DSI3 (SAE). Le titulaire du marché est la société IDOM qui fournira un numéro d'appel et d'assistance dans le cadre de cette opération.

Calendrier

La mise en place de la solution devrait suivre le planning ci-après :

- 1- Une phase de prototypage effectuée au rectorat du 16/01 au 01/02,
- 2- Une phase de pilotage dans un collège (Bois de Nèfles) du 04/02 au 15/02,
- 3- La phase de généralisation : La solution sera déployée à partir du 16/02 dans tous les collèges par phase de 20 par semaine. Elle devrait s'achever **pendant les vacances de Mars. (il sera donc nécessaire en fonction du planning fourni par la société IDOM de pouvoir accéder à la salle serveur des établissements)**

Les sites migrés devront au fur et à mesure **changer le nom de leur serveur de courrier SMTP sortant** sur l'ensemble des boîtes électronique de l'établissement.

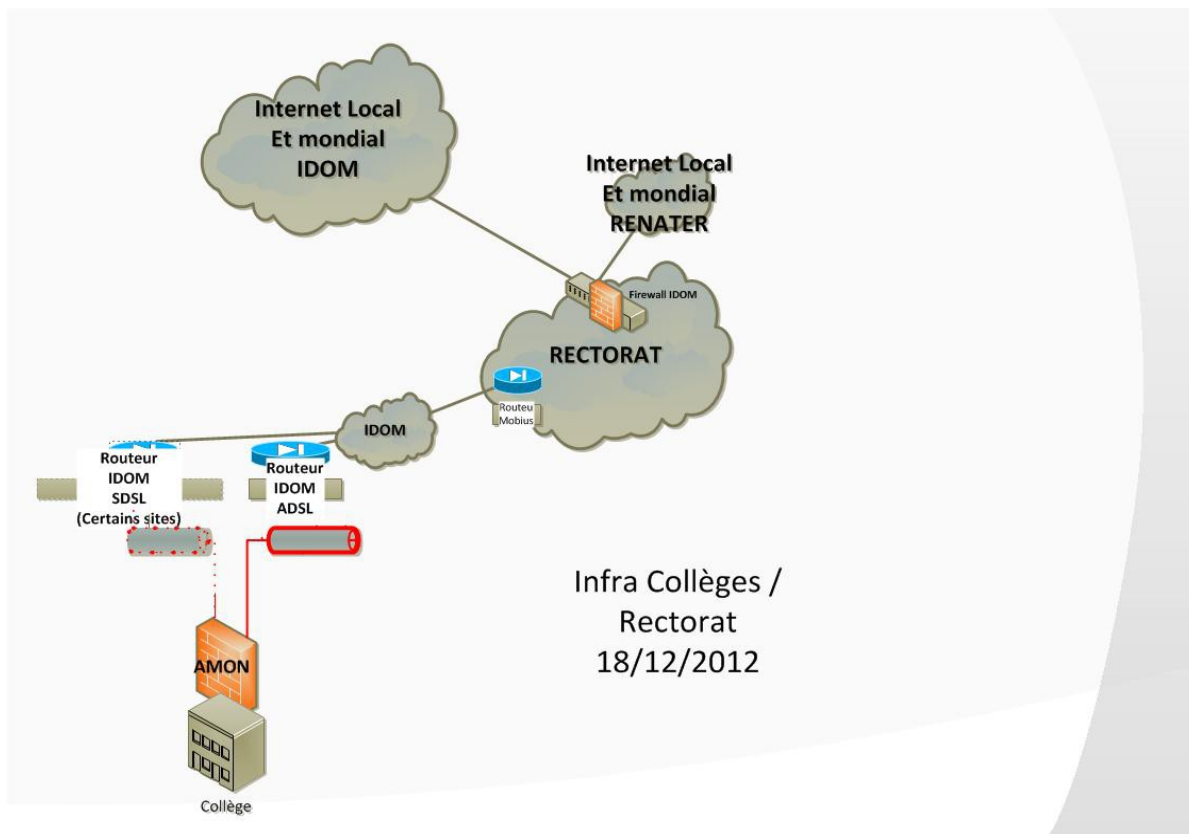
Particularités du marché

L'architecture réseau change. En effet, Tous les flux internet des collèges seront concentrés au rectorat. Ils seront ensuite répartis soit vers le réseau interne du rectorat pour les flux à destination du rectorat, soit vers l'internet mondial.

Le schéma ci-dessous représente la nouvelle architecture.

En fonction de l'éligibilité, les collèges seront raccordés par des connexions de 20Mb/s ou de 8Mb/s.

Pour les établissements éligibles à une connexion de capacité inférieure à 4Mb/s, celle-ci sera complétée par une seconde connexion symétrique SDSL de 2mb/s. (donc 2 liaisons)



Opérations de basculement.

En établissement, le basculement de l'ancienne liaison vers la nouvelle s'opère en 3 étapes.

Dans un premier temps, la société IDOM vous contactera pour prendre un premier rendez-vous permettant :

- d'effectuer un état des lieux (faire un repérage éventuel d'une desserte interne conforme pour les cas où il est demandé un accès SDSL avec nombre de paires à 2 ou plus.)
- et de pré-positionner un modem routeur, dont le câblage devra respecter un code couleur

À partir du 14/02, des ordres d'écrasement des lignes existantes seront lancés (20 par semaines). Entre 3 et 7 jours plus tard les lignes internet actuelles ne fonctionneront plus. Après le signalement à IDOM, il faudra donc soit attendre le passage d'IDOM (dans les 4 heures), soit IDOM mettra en place un service d'assistance dans le cadre de cette opération et de ce fait, le collège pourra lui-même réaliser le branchement s'il le souhaite, (facilité par les codes couleur).

Une fois le routeur mis en place, le SAE a mis en place des programmes automatiques pour que le serveur AMON se reconfigure au bout de quelques minutes permettant l'accès à internet. Une intervention à distance sera cependant nécessaire pour le rétablissement des accès SIECLE.

Enfin, un troisième passage de la société IDOM permettra de réaliser un test de conformité du site.

Des informations complémentaires seront fournies par le département à l'issue de la phase prototypage.